

« Plan de continuité pédagogique » : QUELLES OBLIGATIONS FINALEMENT ?

Le « plan de continuité pédagogique », qui présente (et non impose) des modalités **possibles** de distanciel, n'est activé que dans l'hypothèse où l'établissement ne pourrait accueillir qu'une partie des élèves, voire leur serait totalement fermé. Ce plan « ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales ou ne justifiant pas de restriction des capacités d'accueil des écoles »*.

Ainsi, du moment que le lycée ou le collège fonctionne normalement, la « continuité pédagogique » ne peut être invoquée pour les enseignants à l'isolement, ou en raison de la simple absence d'élèves : la continuité des apprentissages pourra être assurée via les outils habituels, notamment le cahier de texte en ligne, de manière à ce que les obligations de services soient remplies et les élèves soient suivis efficacement.



Scenarios envisagés/modalités d'organisation	Cadre sanitaire normal (appliqué à la rentrée 2020)	« Circulation active du virus » (hypothèse 1)	« Circulation très active du virus » (hypothèse 2)
Situation de l'EPLE (collège ou lycée)	OUVERTURE	OUVERTURE	FERMETURE
Mesures sanitaires	Protocole allégé année 2020-21	Protocole sanitaire strict	SANS OBJET
Situation des élèves	Accueil de tous les élèves, Obligation scolaire Horaires obligatoires respectés.	Accueil partiel des élèves. EDT hebdomadaire <u>Participation limitée aux cours avec une rotation des classes/groupes</u> Alternance de cours et de « temps d'accompagnement ». 2S2C.	Accueil impossible dans l'établissement
Activation du plan de continuité pédagogique	NON	OUI	OUI
Situations des personnels d'enseignement	Service d'enseignement et emploi du temps normaux	Service d'enseignement réduit, complété par un « suivi hors temps de classe »	Service d'enseignement qui ne peut être assuré
Recours à l'enseignement « hybride »	NON	POSSIBLE	POSSIBLE
Dispositifs numériques à distance au choix des professeurs* (volontariat, liberté pédagogique, concertation)	SANS OBJET	ENT « Retransmission du cours en direct » Classes virtuelles CNED, Lumni ... « Documents physiques »	ENT Classes virtuelles CNED, Lumni ...
Renseignement du cahier de texte numérique, document à valeur juridique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

*SOURCE : Circulaire sur le Plan de continuité pédagogique - Rentrée scolaire 2020
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/21/4/0_Plan-de-continuite_1309214.pdf